

Aujourd'hui vous direz NON à la dictature

ILS NOUS APPELLENT A VOTER NON

166 PERSONNALITÉS DE CHARENTE-MARITIME

166 personnalités de Charente-Maritime appellent à voter NON.

Parmi elles on compte 32 élus, dont les maires de Saint-Ouen-la-Thène, Saint-Cézaire, Mérignac, Florac, Vervant, Fontaine-d'Ozille, d'Archingeay, Saint-Martin-de-Juillers, Soumeras, Cherbonnières, Saint-Sauvant, Fenieux, Nantille, notre camarade Georges Gosnat député, etc.

11 dirigeants d'organisations départementales (déportés et internés, anciens combattants de la Résistance, parti radical, parti S.F.I.O. autonome, Union de la gauche socialiste, Parti Communiste, C.G.T., etc.).

23 responsables de comités de défense républicaine, 33 secrétaires de syndicats, 39 instituteurs et professeurs, 28 agriculteurs, commerçants, ostréiculteurs.

38 ECRIVAINS ET ARTISTES

Dont : Aragon, Simone de Beauvoir (Prix Goncourt), Michel Butor (Prix Renaudot), J.-M. Domenach, Jean Effel, Pierre Gascar (Prix Goncourt), Jacques Madaule, Robert Merle (Prix Goncourt), Léon Moussinac, Picasso, Le Porrier (Prix Populiste), Jean-Paul Sartre, Elsa Triolet (Prix Goncourt).

FERNAND AUBERGER, SÉNATEUR SOCIALISTE DE L'ALLIER

Fernand Auberge, sénateur socialiste, maire de Bellerive-sur-Allier, vient d'adresser aux 321 maires du département, en sa qualité de président de l'Union amicale des maires de l'Allier, une lettre dans laquelle il déclare : « Je me prononce contre le projet de Constitution... parce que, ayant étudié le texte, je le trouve inacceptable pour un peuple épris de liberté et de démocratie et contraire aux traditions républicaines de notre pays ».

LE COMITE DE VIGILANCE DES JURISTES REPUBLICAINS

Dont le bureau comprend notamment : Me Michel Bruguière, Pierre Callou, Claude Crémieux, Mme Ginette Kahn-Bernheim, MM. Louis Labadie, Charles Lederman, Yves Monte, Mme Raymonde Noireau-Blanc, M. Etienne Nouveau, Mme Simone Penaut-Angelelli, MM. Dominique Stefanaggi, Vandenbroucq, Jean Victor-Meunier, Claude Willard et Massin.

SEPT PERSONNALITES FEMININES

Sept personnalités féminines viennent de lancer un appel dans lequel elles déclarent notamment : « Nous sommes des femmes de toutes opinions, cependant nous croyons de notre devoir de mener campagne ensemble pour le NON au référendum. »

« Répondre OUI, c'est dire NON à la France. Répondre NON, c'est refuser de céder à la menace d'émeute. »

« Dire NON au référendum, NON au pouvoir personnel, c'est être fidèle à la France dont la grandeur est d'avoir montré au monde le chemin de la liberté ».

Ont signé : Mmes Colette Arnould, Danielle Delorme, Germaine Guille, Marcelle-G. Huisman, Madeleine Jacob, Lis Le-combe, Moulin du Pasquier, Magda Tromme, Elsa Triolet, Marie-Claude Vaillant-Couturier.

Neuf personnalités

DONT TROIS ANCIENS MINISTRES

V. BADIE, H. MAUPOIL

A. FORCINAL

ATTIRENT L'ATTENTION DES ANCIENS COMBATTANTS SUR LES DANGERS DE LA CONSTITUTION

Neuf personnalités du monde ancien combattant, dont 3 anciens ministres, ont signé un texte dans lequel elles « tiennent à faire part de leurs inquiétudes après l'examen du projet de Constitution, dont il ressort que tout le domaine des pensions échapperait désormais à la compétence du Parlement. »

« En vertu des articles 34, 37, 38, 40 et 47, du projet, les droits des anciens combattants et victimes de guerre dépendraient exclusivement du pouvoir exécutif lequel, par des décrets ayant force de loi, pourrait modifier la législation actuelle, ou même en supprimer certaines dispositions. »

Après avoir souligné l'impuissance à laquelle sera réduit le Parlement, les neuf personnalités concluent :

« Cette pratique constante des décrets-lois, dont les anciens

combattants et victimes de guerre ont souffert, notamment en 1934-1935 et en 1941, comporterait de réels dangers pour leur législation, sur lesquels les soussignés ont jugé de leur devoir d'attirer l'attention des intéressés ».

MM. Henri Maupoil, ancien sénateur de Saône-et-Loire, ancien ministre des pensions ; Vincent Badié, député de l'Ille-et-Vilaine, ancien ministre des combattants ; Albert Forcinal, ancien député de l'Eure, ancien ministre des anciens combattants ; Mme Van derassier, veuve de guerre ; MM. Etienne Nouveau, avocat, mutilé de guerre ; Félix Brun, grand mutilé de guerre ; G. Lefèvre, président d'association d'anciens combattants ; colonel Manhès, ancien déporté résistant ; Nathalie Dumez, fondatrice du journal et du mouvement « Voix du Nord ».

Les groupements les plus divers

- La Ligue des Droits de l'Homme.
- L'Union des Femmes Françaises.
- Le Comité de résistance contre le fascisme.
- La Confédération nationale des associations familiales ouvrières.
- L'Union des Forces Démocratiques.
- L'Union des vieux travailleurs.
- Tourisme et Travail.

COMITE DE DEFENSE DE LA REPUBLIQUE (ARSENAL MOURILLON)

Le Comité de Défense de la République de l'Arsenal du Mourillon, appelle tous les républicains à voter « NON ».

Pour la défense du statut des travailleurs de l'Etat menacés.

Pour la sauvegarde des libertés syndicales et démocratiques.

Pour conserver toutes les lois sociales, pour qui les générations qui nous ont précédées ont tant lutté.

Pour barrer la route au fascisme.

Pour sauver la France, pour la République. Aujourd'hui, sans abstention, les républicains voteront NON

HIER AU THEATRE

(Suite de la page une)

M. Barrat trouve cette Constitution réactionnaire, monarchique, faite sur mesure non seulement pour de Gaulle mais pour un roi de France.

C'est un plébiscite

M. Bernardi estime que dans l'impossibilité pour la majorité des citoyens d'analyser les 102 articles de la Constitution, le oui et le non ne peuvent constituer qu'un plébiscite autour du nom du général.

M. Simon, à propos du général, nous dit sa méfiance envers un homme incapable de mettre à la raison les généraux et les colonels d'Alger et il a cette réflexion savoureuse : « Truman qui n'était que marchand de chaussettes a rappelé à l'ordre Mac Arthur, et de Gaulle qui est général ne peut ou ne veut rien faire contre ses propres collègues. »

M. Barrat, nous montre un de Gaulle indécis, opportuniste, sensible aux rapports de force, ce qui ne peut qu'inciter au « non » au lieu d'aller grossir le troupeau des « oui » dont le général ne se soucie pas.

Le chantage à l'anticommunisme

Les quatre orateurs ont proclamé qu'ils ne céderaient pas au chantage à l'anticommunisme.

Tous ont constaté que la culture de l'anticommunisme a affaibli la gauche qui victorieuse dans le pays se trouvait paralysée.

ULTIME CANAILLERIE

Soustelle ne recule devant rien pour piper quelques « oui » de plus...

Il a pris dans la poche des contribuables quelques millions de plus pour diffuser « l'Humanité »... du 23 octobre 1946. On se prononçait ce jour-là sur une autre Constitution, démocratique celle-là, et les communistes votaient OUI.

De Gaulle, bien entendu, votait non.

Soustelle espère que les lecteurs de ce tract abusif ne regarderont pas la date.

Des cheminots nous ont signalé qu'il en était expédié massivement dans toute la France. Les troupes de choc du oui en collectaient un peu partout sur les murs dans la nuit de samedi à dimanche. Après la clôture...

Cette ultime canaillerie ne saurait prendre les républicains au dépourvu.

sée au Parlement.

« L'anticommunisme a conduit à l'immobilisme, s'écrit M. Bernardi, puis au gouvernement de la droite. »

M. Soumille affirme ainsi que M. Barrat, qu'il était plus sûr du patriotisme des communistes que de celui des anciens pétainistes qui crient maintenant : « Vive de Gaulle ».

Et M. Simon affirme lui aussi que l'anticommunisme de Fuy n'est pas un sûr garant du bien fondé de sa politique.

Paix en Algérie

Les quatre orateurs se retrouvent également pour penser que la clé du problème se trouve être en Algérie.

Pour que le régime des colonels ne s'installe pas en France, pour que la paix se fasse en Algérie, il faut que la gauche s'unisse. Il faut voter « NON ».

Telle est la conclusion de ce beau meeting extrêmement intéressant.

DE L'ARGENT POUR LE « NON »

A la veille du référendum, notre correspondant de Brignoles a reçu un versement de 5.000 fr. pour la souscription nationale antifasciste. Merci à ce généreux donateur qui a voulu ainsi contribuer à la victoire du « Non ».

Création d'une fédération socialiste autonome dans les Côtes-du-Nord

M. Mazier, député des Côtes-du-Nord, qui a donné dernièrement sa démission du Parti Socialiste SFIO a déclaré qu'une fédération socialiste autonome serait créée dans le département des Côtes-du-Nord.

SECOND JOUR DE VOTE CONTROLÉ par l'armée dans l'Algérie en guerre

« Climat pas absolument démocratique » écrit un journaliste américain

PARIS. — L'armée a poursuivi hier l'exécution du plébiscite en Algérie et les officiers demeurent rai-

46 millions d'électeurs dont 26.531.000 pour la métropole sont appelés à voter

En France il y a 7 femmes inscrites pour 6 hommes
1.700.000 personnes ont négligé de se faire inscrire

PARIS. — Près de 46 millions d'électeurs, en France métropolitaine, en Algérie et dans les territoires d'outre-mer, sont appelés à se prononcer, par voie de référendum.

Pour la Métropole, on dénombre 26.531.000 électeurs inscrits, dont 7 femmes pour 6 hommes. En Algérie, où les femmes musulmanes votent pour la première fois, on compte 4 millions 222.000 électeurs inscrits pour la plupart dans les conditions que l'on sait. Pour l'ensemble des territoires d'outre-mer le nombre des inscrits s'élève à 15 millions 458.000. Il faut ajouter à ces chiffres environ 400.000 Français résidant à l'étranger qui votent dans les consulats de France.

C'est la première fois qu'un nombre aussi élevé de citoyens et de citoyennes sont appelés à se rendre aux urnes. Cela tient à l'augmentation de la population et aussi au fait que les musulmans d'Algérie ne jouissent pas, jusqu'à ce jour, du droit de suffrage.

A noter que, dans la métropole, 1 million 700.000 personnes en âge de voter ont négligé de se faire inscrire sur les listes électorales. Il est intéressant de rappeler quel a été le pourcentage des abstentions lors des trois référendums constitutionnels qui se sont déroulés après la libération :

— 21 octobre 1945 (abandon de la constitution de 1875 et adoption du principe de l'élection d'une assemblée constituante : 20,2% d'abstentions en métropole, 37,7% outre-mer. Une très nette majorité s'était prononcée pour de nouvelles institutions.

— 5 mai 1946 : 19,3% d'abstentions. La première constitution proposée avait été rejetée par 41,7% de « non » contre 36,9% de « oui ».

— 13 octobre 1946 : 31% d'abstentions en métropole et 27,5% outre-mer. Il s'agissait cette fois pour le corps électoral de se prononcer sur le texte qui est devenu la constitution de la IV^{ème} République. La constitution avait été approuvée, à la faible majorité relative de 36% de « oui » contre 31,2% de « non ».

62,6% des électeurs de 1946 s'étaient donc abstenus sur les institutions qui ont été celles de la France pendant 11 années.

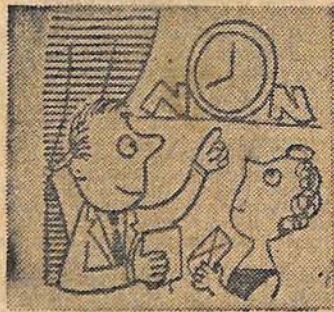
Un dernier chiffre à titre de comparaison. Aux dernières élections législatives, celles du 2 janvier 1956, la participation au scrutin avait été assez forte. Il n'y avait eu, en effet, que 17,31% d'abstentions.

Que dit en effet ce témoin américain ? Le scrutin se déroule sous la surveillance des gendarmes et des policiers. Ce sont les épouses des gendarmes et des policiers qui se présentent au bureau de vote. Ce sont les épouses des gendarmes et des policiers qui se présentent au bureau de vote.

LE GUIDE DE L'ELECTEUR

● N'OUBLIEZ PAS L'HEURE

Aujourd'hui, les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures du matin à 18 heures le soir. Toutefois, en certains endroits, les préfets ont été autorisés à reculer l'heure de fermeture. Ainsi le scrutin sera clos à 21 heures dans les communes de plus de 5.000 habitants :



Toulon, La Seyne, Hyères, Draguignan, Saint-Raphaël, Fréjus, Brignoles, La Garde, Ollioules, Sanary, La Valette, Six-Fours.

A 20 heures pour les communes de 2.000 à 5.000 habitants: Les Arcs, Bandol, Barjols, Le Beausset, Carqueiranne, Cogolin, La Crau, Cuers, Le Lavandou, Lognes, La Londe, Le Luc, Le Muy, Pierrefeu, Le Pradet, Puget-sur-Argens, Roquebrune, Saint-Cyr, Saint-Mandrier, Sainte-Maxime, Saint-Maximin, Saint-Tropez, Salernes, Solliès-Pont, Vidauban.

● PRENEZ VOTRE CARTE D'ELECTEUR

Ne peuvent voter que les électeurs et électrices inscrits sur les listes électorales de la commune. Le bureau de vote où se rendre est indiqué sur la carte électorale que vous devez prendre sur vous. Toutefois, si la mairie ne vous a pas fait parvenir cette carte,



vous pouvez voter quand même et vous devez vous rendre au bureau de vote où vous avez voté la dernière fois. Sur présentation de papiers d'identité, vous y recevrez votre carte et vous pourrez voter, à condition bien entendu d'être inscrit sur la liste électorale.

De même, si vous avez changé de domicile sans prévenir de votre changement d'adresse, rendez-vous au bureau de vote où vous avez voté la dernière fois. Si vous venez de perdre votre

carte électorale, allez à votre bureau de vote et vous pourrez voter quand même en justifiant de votre identité.

Ceux qui ont déjà voté en 1958, notamment pour les élections cantonales, votent avec leur carte de cette époque et n'ont pas besoin d'une carte plus récente.

● EN CAS DE CONTESTATION LE JUGE DE PAIX TIENT PERMANENCE

Si au bureau de vote on vous interdisait de participer au scrutin sous prétexte que vous avez été radié ou omis de la liste électorale, vous avez un recours.

S'il s'agit d'une mesure arbitraire ou d'une décision dont vous n'avez pas été prévenu, allez trouver le juge de paix qui siège dans chaque chef-lieu de canton. Ce jour, ils tiendront tous permanence pour régler les cas de ce genre.

La décision écrite que le juge remet, permet alors de voter.



● UNE PIECE D'IDENTITE EST NECESSAIRE DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 5.000 HABITANTS

Dans toutes les communes de plus de 5.000 habitants, l'électeur doit obligatoirement justifier de son identité à l'aide de l'une des pièces suivantes :

- Carte d'identité avec photographie, délivrée par les préfets, maires ou commissaires de police ;
- Livret militaire ou extrait du livret militaire ;
- Carte du combattant de couleur chamalis ;
- Passeport, même périmé, dé-



livré ou renouvelé postérieurement au 1er octobre 1944 ;

- Livret de famille ;
- Carte d'immatriculation et d'affiliation à la Sécurité sociale ;
- Carte sociale des économiquement faibles ;
- Permis de conduire ;
- Permis de chasse non périmé ;

- Titre de réduction de la S.N.C.F. non périmé ;
- Carte d'identité ou de circulation délivrée par les autorités militaires des armées de terre, de mer ou de l'air ;
- Titre de pension, carnets à coupons ou brevet d'inscription justifiant de l'identité du titulaire.

● LE BUREAU DE VOTE ET LE DEPOUILLEMENT

A l'ouverture du scrutin le bureau est constitué de la manière suivante: un président (maire, adjoint ou conseiller municipal ou, à défaut, électeur désigné par le maire); quatre assesseurs (conseillers municipaux ou premiers électeurs qui se présentent sachant lire et écrire); un secrétaire.

Dans chaque bureau de vote, un délégué de chaque parti est habilité à contrôler les opérations électorales (un délégué suppléant peut le remplacer). Il est en possession d'un récépissé du maire qui garantit ses droits.

Le dépouillement est effectué par des scrutateurs (par tables de quatre au moins) désignés par le bureau. Mais chaque délégué de parti est autorisé, une heure avant la clôture du scrutin, à désigner ses scrutateurs et à en remettre la liste au bureau. Les scrutateurs devant être répartis également par tables de dépouillement, les partisans du NON veilleront à ne pas être défavorisés par rapport aux oui-oulistes.

ATTENTION A VOTRE BULLETIN « NON » ET N'INSCRIVEZ RIEN DESSUS

A l'entrée du bureau de vote, on vous remettra une enveloppe réglementaire. C'est dans cette dernière que vous devrez mettre obligatoirement votre bulletin « NON ». L'emploi d'une autre enveloppe annulerait votre vote. De même, n'inscrivez rien sur cette enveloppe.

Attention surtout au bulletin « NON » que vous mettrez dans votre enveloppe. Seul sera valable le bulletin « NON » officiel imprimé par l'administration. Comme de très nombreux bulletins « NON » envoyés à domicile ont été sabotés par les services officiels (bord dentelé, perforations, rayures et taches d'imprimerie), ne vous servez pas de celui que l'on vous a adressé chez vous, PRENEZ UN DES BULLETINS « NON » DONT UNE PILE DEVRA SE TROUVER A L'ENTREE DU BUREAU DE VOTE.

Vérifiez qu'il est impeccable, sans malfaçon, sinon prévenez le président du bureau de vote et le délégué de liste du Parti Communiste affecté à ce bureau pour que des bulletins corrects soient fournis.

Dans l'isoloir, mettez ce bulletin « NON » dans l'enveloppe réglementaire SANS RIEN INSCRIRE DESSUS. Attention aussi à ce qu'aucune tache sur la tablette de l'isoloir ne macule votre bulletin. Toute signature, inscription, déchirure, tache sur le bulletin le rendrait nul.

Encore une fois, n'utilisez que le bulletin « NON » officiel. Si vous vous serviez d'un papillon ou d'un tract de propagande en faveur du « NON », votre vote serait nul.

Onze anciens dirigeants de la Résistance appellent à répondre "NON"

Dans un communiqué, onze anciens dirigeants de la Résistance, après avoir rappelé que « de Gaulle ne fut pas toute la Résistance et que celle-ci se serait développée sans lui », déclarent ne pas pouvoir accepter « que l'on essaie de mobiliser autour de son système les collectivités d'anciens résistants ou déportés, composées d'hommes d'opinions diverses et qui ont droit à ce qu'on n'utilise pas leur crédit sans leur accord individuel formel. »

« Les soussignés ne délient pas à leurs anciens camarades le droit de participer à cette opération. Ils affirment seulement qu'elle n'a rien à faire avec la Résistance et pensent pour leur part être fidèles à l'esprit de la Résistance en disant « Non » de toute leur force. »

Voici la liste des signataires : Claude BOURDET, « Combat », membre du C.N.R. Emmanuel D'ASTIER DE LA VIGERIE, fondateur de « Libération-Sud », membre du C.N.R. Natalis DUMET, fondateur du mouvement et du journal « Voix du Nord ».

Albert FORCINAL, déporté résistant, ancien ministre. J.-M. HERMANN, lieutenant-colonel F.F.C., déporté, ancien secrétaire de l'Assemblée Consultative. Pierre MEUNIER, secrétaire du C.N.R. Jean-Jacques MAYOUX, fondateur de « Lorraine ». Marcel PAUL, déporté résistant, ancien ministre.

ATTENTAT FASCISTE CONTRE une PERMANENCE COMMUNISTE A VARENNES-SUR-ALLIER

Moulins. — La permanence du Parti Communiste Français à Varennes-sur-Allier (Allier) a été l'objet d'un attentat dans la nuit de vendredi à samedi. Après avoir brisé les fenêtres, des fascistes se sont introduits dans le local où ils ont incendié les archives et divers papiers.

Philippe VIANNEY, fondateur de « Défense de la France ». Pierre VILLON, Front National, membre du C.N.R. Yves DECHEZELLES, ex-secrétaire général de l'Association du 8 Novembre 1942, ancien membre du comité directeur de « Combat » à Alger.

Comités de défense de la République du Var NON à la constitution monarchique ! NON à la dictature !

Les Comités de Défense de la République du Var se félicitent d'avoir contribué à la prise de conscience du danger fasciste et au rassemblement des volontés républicaines.

Engagés dans la bataille contre l'instauration d'un régime présidentiel qui nie les principes essentiels d'une constitution républicaine, les Comités de la Défense de la République enregistrent comme des résultats très encourageants : le succès des réunions tenues dans le département avec la participation de l'Amiral Muselier et d'autres représentants des comités ;

— l'action de toutes les organisations qui ont mené campagne en faveur du « Non » : Ligue des Droits de l'Homme, C.G.T., Syndicat National des Instituteurs, Parti Communiste Français, Union de la Gauche Socialiste, Union des Forces Démocratiques ;

— l'attitude de militants de la Fédération du Var de la S.F.I.O. et du Parti Radical se refusant à capituler devant le chantage à la guerre civile ;

— l'appel signé par 16 représentants de syndicats varois : C.F.T.C., C.G.T., F.O., tous unis pour le

vis devant les résultats obtenus. C'est ainsi que l'A.F.P. soulignait émerveillée :

« L'empressement qui s'est manifesté le premier jour des opérations de vote s'est encore accentué ce matin dans tous les arrondissements du département de Bône où les populations étaient appelées à voter. »

Ailleurs des officiers évoquaient un « véritable rush » vers les urnes. A croire que la guerre est terminée, ou même qu'il n'y en a jamais eu.

On pourrait encore se demander ce qui justifie la présence dans cet eden des 500 à 600.000 soldats français.

CLIMAT « PAS ABSOLUMENT DEMOCRATIQUE »

Il est vrai que certains journalistes étrangers s'expriment encore avec une maladresse que les services psychologiques n'ont pas toujours su rectifier.

protection de l'armée, qui, en de nombreux cas, a transporté les musulmans en camions jusqu'aux bureaux de vote.

« La présence de soldats en armes aux portes des bureaux de vote et l'intense propagande officielle en faveur du « Oui » ne créent pas un climat absolument démocratique. »

« Mais, répondent les militaires, vous devez vous souvenir que nous sommes dans un pays en guerre... »

« La plupart des musulmans refusent toutefois de répondre aux questions, docilement, ils se rendent aux bureaux de vote où des panneaux proclament : « L'armée est ici pour garantir la liberté de vote, »

« L'Algérie restera française. » Le même rapporte encore : « Dans un petit village de la région de Lavarende, au sud d'Alger, un scrutateur femme s'est, bornée à leur dire que les bulletins blancs étaient « pour de Gaulle » et les bulletins violets « pour la Russie... Voilà qui est clair. »

UNE BONNE MISE EN CONDITION L'armée a donc continué à « escorter » en convoi les journalistes dont elle avait bien voulu accepter le témoignage.

Au-delà de ce corsetage on distingue deux sortes de cas en examinant les reportages.

Il y a d'abord les petits centres de peu d'électeurs où la « mise en condition » a été radicale.

La liste des résultats sont merveilleux. Voici une de ces opérations parfaites décrites par un américain : « Hommes et femmes pressés dans un coude à coude odorant, attendaient l'appel de leur nom. On a voté à Aomar et à Krarib par familles. Afin de simplifier les opérations du vote et d'accélérer les opérations. »

UN SUR CINQ CENTS... Mais dans les plus grands centres, et notamment en Kabylie, les témoins ont dû laisser voir quelques failles dans le système.

« France-Soir » évoque ainsi les élections dans le village de Mekla (5.000 électeurs) : « Dans la salle de la mairie, le président du bureau de vote (qui est un lieutenant) et ses adjoints (qui sont tous militaires) attendent les électeurs. »

« A 11 heures, un seul électeur musulman, s'était présenté sur les 5.000 inscrits. »

« A 11 h. 30 quatre femmes voi-

« Notre convoi, renforcé d'une nouvelle auto-mitrailleuse, se rend alors encore plus haut, dans un village situé à 4 kms et qui n'est pas occupé par la troupe en temps habituel : Djema Saharidj. »

« Sur le macadam de la route, de fraîches inscriptions peintes en vert et rouge, la nuit, par les fellaghas, déclarent : « A bas de Gaulle, a bas le référendum, Vive le F.L.N. »

« Ici, trois militaires et le garde-champêtre composent le bureau de vote, installé dans une grande école blanche. Quatre électeurs musulmans ont voté, depuis le matin, sur 3.500 inscrits. »

Le journaliste poursuit : « A midi nous avons laissé les deux meublas écrasés sous un soleil de plomb dans leur atmosphère de « salaire de la peur ». Les officiers marchaient de long en large devant les bureaux de vote déserts, les Kabyles silencieux et passifs, attendaient sur la place. »

A tel point que l'A.F.P. s'est quand même laissée aller à reconnaître :

« Il semble que dans certains secteurs de la Grande Kabylie, les consignes du F.L.N. ont sensiblement généré la consultation populaire. »

Les agences ont encore rapporté cette étrange histoire.

« Manifestant leur fidélité à la France, plus de 800 électrices et électeurs du douar isolé des Ouledieb ont venus jusqu'au bureau de vote, exprimer leur loyalisme en précisant toutefois qu'ils demandaient à ne pas prendre part au vote. Tous apaisements leur ont été donnés et les habitants de ce douar ont alors regagné leur petit centre. »

Cependant les urnes fixées ou itinérantes aboutiront finalement, de gré ou de force dans les centres ad hoc où le dépouillement sera particulièrement soigné. Et tout laisse à penser que nul ne sera étonné par les résultats définitifs.

A SALAMAT (Tchad) DES PARACHUTISTES CENTRALISERONT LES RESULTATS

Des parachutistes du C.P.C. de Brazzaville ont été chargés d'un avion dans la région de Salammat. Mission : « centraliser les résultats du référendum ».

Les républicains se mobiliseront massivement pour veiller à l'honnêteté du scrutin

— Surveiller la distribution des enveloppes, veiller à ce qu'elles soient vides, celle des cartes électorales non distribuées et l'embarquement.

— Veiller à ce qu'il y ait toujours des bulletins « Non » valables à la disposition des électeurs. S'ils manquaient — pour une quelconque raison — faire en sorte que l'on ne vote pas tant que des bulletins n'auront pas été fournis.

— En aucun cas le président ne doit introduire la règle dans l'urne pour remuer les enveloppes. On pourrait supposer, en effet, qu'un paquet d'enveloppes « repassées » y a été glissé.

— Au dépouillement. Etre très nombreux. Veiller à la régularité des opérations ; que le bulletin appelé par le président corresponde bien à son contenu ; que les scrutateurs affectent bien les votes à la colonne correspondante.

Attention à l'éclairage. Munissez-vous de lampes de poche en cas de panne, provoquée ou non, afin de surveiller l'urne et les bulletins.

Enfin, à tout moment, garder son calme et sa fermeté. Ne pas hésiter à faire respecter la légalité si elle venait à être bafouée.

A NOS CORRESPONDANTS

NOUS DEMANDONS A TOUS NOS CORRESPONDANTS LOCAUX DE NOUS FAIRE PARVENIR LES RESULTATS DU REFERENDUM DES LEUR PROCLAMATION DIMANCHE 28 SEPTEMBRE. Téléphoner au No suivant :

29-97 — 29-98 — 29-99

UTILISER LE TABLEAU SUIVANT

Canton de :
Commune :
Inscrits :
Votants :
Exprimés :
Nuls :
NON :
OUI :

COMMANDO FASCISTE A DRAGUIGNAN

Draguignan a connu dans la nuit du vendredi à samedi les agissements des fascistes menant campagne pour le « oui ». Venus de Fréjus avec plusieurs voitures et camionnettes, commandés au sifflet, les fascistes, au nombre de 40 environ ont procédé à un barbouillage au goudron notamment sur les murs de l'église, insultant les passants qui s'arrêtaient pour les regarder, pourchassant matraque en main ceux qui protestaient.

Ils insultèrent plus particulièrement une commerçante qui s'opposait à ce qu'ils barbouillent la devanture de son magasin.

Devant le siège du Parti Communiste ils brisèrent les panneaux d'affichage.

Ils ont ainsi montré aux Dracénois indignés le visage hideux du fascisme.

Dans la matinée des affichettes étaient collées par le Parti Communiste pour dénoncer les agissements des fascistes.